



GÉNÉRATIONS
DURABLES

Projet éolien de Vallons-de-l'Erdre

Bilan de la première phase de concertation

Mars 2025



Rappel sur le projet éolien présenté à la concertation

Les porteurs du projet

Vallons-de-l'Erdre est une commune située dans le département de la Loire-Atlantique (44), en région Pays de la Loire. Elle compte environ 6 700 habitants et s'étend sur 4 700 hectares. La commune est située à proximité de Nantes (environ 30 km) et d'Ancenis (environ 15 km). Il s'agit d'une commune nouvelle qui regroupe 6 communes déléguées, elle est traversée par l'Erdre. Le maire de Vallons-de-l'Erdre est Jean-Yves Ploteau, et le conseil municipal est composé de 32 élus.

Producteur français indépendant d'énergies renouvelables, Solveo Energies conçoit et exploite depuis 2008 des centrales photovoltaïques et des parcs éoliens. L'entreprise a été fondée par Jean-Marc Matéos, également dirigeant de la société MATEOS Electricité spécialisée depuis 30 ans dans l'ingénierie et l'installation électrique auprès de l'industrie et du bâtiment. Au global, le groupe Solveo emploie plus de 340 salariés.

La commune de Vallons-de-l'Erdre et Solveo ont décidé de s'associer dans le cadre d'un partenariat (le PaCS), pour co-développer un projet éolien sur le territoire communal ; mettre en place une concertation en continu sur le territoire autour de ce projet et de ce partenariat ; et partager la valeur liée à la vente de l'électricité si le projet est autorisé.

Les caractéristiques du projet envisagé

- ⇒ Tous les éléments liés au projet éolien envisagé présentés dans ce chapitre sont ceux qui ont été présentés aux habitants durant cette première phase de concertation. Les caractéristiques précises du projet éolien (y compris la localisation des potentielles éoliennes) n'avaient pas été décidées par les élus et SOLVEO, en raison de l'attente des résultats complets des études techniques et environnementales.

La zone d'étude du projet est présentée dans la carte ci-après. Elle représente une surface d'environ 93 ha et intègre tous les critères réglementaires permettant d'envisager un projet éolien.



En quelques chiffres :

- 3 à 4 éoliennes
- + de 10,8 MW de puissance
- + de 24 000 MWh de production
- + de 5 700 foyers alimentés en électricité renouvelable (hors chauffage)

Calendrier envisagé

- **Mi-2025** : Dépôt du dossier de demande d'autorisation
- **2025-2026** : Procédure d'autorisation (instruction du dossier par les services de l'État, enquête publique, obtention des autorisations, délais de recours administratifs)
- **À partir de 2027** : Construction et mise en exploitation (signature des baux, début du chantier, construction, raccordement au réseau, essais de mise en service, mise en production, exploitation et maintenance)

L'enjeu de la démarche de concertation

Soucieux de l'intégration du projet éolien dans son environnement et attachés aux valeurs de l'information et de la participation du public, Solveo a fait le choix, en accord avec la municipalité de Vallons-de-l'Erdre, d'organiser une **première séquence de concertation en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale**. Cette concertation a ainsi été organisée **en parallèle du déroulement des études** techniques et environnementales.

Les modalités de la concertation

La concertation s'est déroulée sur le **territoire de la commune de Vallons-de-l'Erdre**. Elle était également ouverte à toute personne en dehors de ce périmètre. La concertation a été annoncée :

- **Par la diffusion d'un courriel** aux acteurs du territoire pour le lancement de la concertation (mairies limitrophes de Vallons de l'Erdre, Préfecture de Loire Atlantique, Territoire d'énergie 44, Communauté du Pays d'Ancenis...)
- **Par la distribution d'une plaquette d'information** dans les boîtes aux lettres des riverains de la zone d'étude. Des exemplaires de la plaquette ont aussi été mis à disposition du public dans les 6 mairies déléguées de Vallons-de-l'Erdre, à la mairie de Val d'Erdre-Auxence et à la mairie de Loireauxence.
- **Dans la presse locale** avec un article de Ouest France paru le 6 janvier 2025
- **Par la diffusion d'une actualité sur le site internet de la mairie**

Vallons-de-l'Erdre (Freigné)

Projet éolien : **Solveo énergies** se rapproche des riverains



Les riverains du lieu-dit la Haie de Freigné (Vallons-de-l'Erdre) vont être concertés sur le projet de parc éolien conduit par Solveo Energies. | PHOTO : OUEST-FRANCE

La société Solveo énergies est le promoteur du projet de parc éolien dans la commune de Vallons-de-l'Erdre, à Freigné, au lieu-dit la Haie.

Au conseil municipal, on étudie la possibilité d'un partenariat avec le promoteur. Il s'agirait d'entrer au capital à la hauteur de 25 %. La société Solveo énergies a entrepris des démarches avec les propriétaires concernés sur la zone, en tenant informé la municipalité. Des études techniques et environnementales ont été conduites.

Toutes ces démarches seront présentées lors de temps d'échanges

prévus dans la commune, mercredi 8 janvier, à l'espace Paul-Guimard, à Saint-Mars-la-Jaille, de 12 h à 19 h 30, puis, à la salle des associations de Freigné, mercredis 22 et 29 janvier, de 16 h à 19 h, et mercredi 5 février de 18 h à 20 h.

Contact : Emmanuel Vaillé, responsable de la concertation, tél. 06 49 21 31 64, Valériane Gandemer, cheffe de projet, tél. 06 80 35 23 13. Les responsables se tiendront à la disposition des habitants afin de répondre à toutes leurs interrogations.

VIE MUNICIPALE | DÉMARCHES | PÔLE FAMILLE | SORTIR & DÉCOUVRIR

ACTUALITÉS À LA UNE

Projet éolien : participez à la concertation !

Solveo, producteur indépendant et français d'énergies renouvelables, travaille sur le développement d'un...

VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS

Les outils de la concertation :

La plaquette d'information :

Cette plaquette contient les informations utiles à la concertation et au projet. Elle a été mise à disposition du public lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation, ainsi que sur le site internet du projet (<https://projet-eolien-vallons-de-lerdre.solveo-energies.com>)

Le site internet du projet :

Il regroupe toutes les informations concernant le projet éolien et la concertation. La **rubrique « concertation »** propose un **formulaire** qui permettrait au public de poser ses questions et de donner son avis durant la concertation.

(Cette rubrique est toujours ouverte aujourd'hui pour assurer un lien avec les habitants dans la mesure où la démarche de dialogue se poursuit)

Le registre de la concertation :

Disponible lors des temps d'échange, il permettrait aux habitants de **rédigier des questions ou des contributions** par rapport au projet.

Il est à noter que le registre de la concertation a accueilli une unique contribution durant la concertation et aucune



question et aucun commentaire n'ont été transmis via le formulaire du site internet du projet. Il peut donc être supposé que les participants actifs lors de la concertation ont préféré venir s'exprimer directement au cours des permanences et de l'atelier (sans qu'ils n'aient besoin de le faire de nouveau dans le registre ou le formulaire numérique).

Les temps d'échange :

Trois permanences

Trois permanences ont été organisées durant la concertation. La première s'est déroulée à l'espace Paul Guimard à Saint-Mars-La-Jaille et les deux suivantes à Freigné, à proximité de la zone d'étude du projet. Organisées en présence des représentants de Solveo Energies, ces permanences ont permis aux habitants d'échanger directement avec Solveo et de poser leurs questions individuellement.

- **Permanence à l'Espace Paul Guimard à Saint-Mars-La-Jaille le mercredi 8 janvier 2025 de 12 h à 19h30 ;**

4 personnes se sont présentées au cours de cette première permanence. Il s'agissait d'habitants de Vallons-de-l'Erdre et de Loireauxence. Monsieur le Maire Jean-Yves Ploteau et Monsieur Luc Lépicié sont également venus observer le déroulement de ce temps d'échange durant une partie de l'après-midi.

- **Permanence à la Salle des associations à Freigné le mercredi 22 janvier 2025 de 16 h à 19 h**

2 personnes se sont présentées lors de cette permanence.

- **Permanence à la Salle des associations à Freigné le mercredi 29 janvier 2025 de 16 h à 19 h**

2 personnes se sont présentées lors de cette permanence.

Un atelier thématique

A la suite des permanences, **un atelier thématique a été organisé à la Salle des associations à Freigné le mercredi 5 février 2025**. Outre les représentants de Solveo, Monsieur le Maire Jean-Yves Ploteau et Monsieur Luc Lépicié étaient présents pour la municipalité.

L'objectif de ce temps d'échange était de rentrer davantage dans les détails des principaux points de questionnement exprimés par les habitants. Ainsi, deux thématiques principales ont guidé cet atelier : la définition de la zone d'implantation du projet et la manière dont sera déterminée la localisation des éoliennes ; et le PaCS proposé à la commune (**P**artenariat entre la **C**ollectivité et **S**olveo).



Après une première partie de présentation assurée par Solveo, la seconde partie de l'atelier consistait en une succession de questions-réponses avec les participants.



A noter qu'en marge des temps d'échange, deux habitants ont pris contact avec Solveo pour bénéficier d'informations sur le projet. L'un des habitants a également fait part de son expertise en matière de coordination de la sécurité sur les chantiers. **La perspective d'une collaboration, si le projet était autorisé par la suite, pourrait être étudiée dans la mesure où Solveo a à cœur de travailler au maximum avec des partenaires locaux.**

Les principaux enseignements de la concertation

Une démarche de concertation unanimement saluée malgré une participation contrastée

Les différents temps d'échange de la concertation ont permis à plusieurs habitants du territoire (en premier lieu desquels des habitants de Freigné et de Loireauxence) de venir s'exprimer et rencontrer Solveo. La participation fut en revanche contrastée lors des temps d'échange. Cela démontre qu'**en dehors des participants intéressés pour en savoir davantage sur le projet, la grande majorité des habitants du territoire n'a pas manifesté de curiosité particulière** pour le projet.

En revanche, **tous les habitants rencontrés ont salué la démarche de concertation initiée par Solveo en soulignant le bienfondé de venir rencontrer le public avant l'enquête publique et surtout avant le dépôt du dossier.** Le fait que cette concertation ait été organisée en collaboration a aussi été positivement souligné ; a fortiori dans la mesure où la commune est impliquée dans le partenariat.

Si certains habitants rencontrés ont fait part d'un désaccord par rapport au projet pour des motifs individuels, d'autres ont indiqué qu'ils voyaient un caractère favorable au projet (a fortiori grâce au partenariat contracté avec la municipalité).

Des échanges nourris sur les caractéristiques du projet et sur le partenariat

Les temps d'échange organisés durant la concertation ont permis aux habitants d'échanger avec Solveo sur un grand nombre de thématiques liées au projet et en particulier sur les éléments liés à la zone d'étude et sur les modalités du partenariat proposé à la commune.

- Localisation de la zone d'étude et des éoliennes

Ainsi, lors des permanences un participant a souhaité **mieux comprendre la manière dont est conçue la localisation d'un projet éolien**. Une participante voulait quant à elle savoir si **l'implantation précise des éoliennes** avait été définie. Ce point là fut également abordé lors de l'atelier thématique avec des questions notamment sur **les critères de sélection des sites**.

Des participants se sont aussi interrogés sur la manière dont sont **indemnisés les propriétaires** des terrains concernés par le projet. Par rapport à la localisation des éoliennes, un participant s'est interrogé sur la **perception du son** de celles-ci avec la distance (notamment pour savoir s'il serait amené à entendre les éoliennes du projet depuis son domicile).

- ⇒ Solveo a pu préciser la **méthode systématique qui consiste à d'abord réaliser un travail cartographique** pour identifier des zones exemptes de contraintes réglementaires. Ensuite, Solveo a indiqué que l'implantation précise des éoliennes est déterminée **en fonction des résultats des études environnementales, acoustiques, paysagères et grâce aux données obtenues via le mât de mesure**. Il fut également indiqué à cette occasion que les échanges avec les propriétaires et exploitants qui ont donné leur accord de principe au projet se poursuivent dans ce cadre.
- ⇒ Solveo a indiqué que les propriétaires recevront un **loyer annuel** pour l'utilisation de leurs parcelles. Le montant est estimé à plusieurs milliers d'euros par an pour une éolienne de 3 mégawatts. S'agissant de contrats privés signés avec les propriétaires, les montants précis n'ont pas vocation à être communiqués.
- ⇒ Concernant le bruit, Solveo a pu rappeler la **réglementation en vigueur concernant les études acoustiques**. Les caractéristiques du projet seront ainsi conformes à la réglementation et Solveo sera attentif à ces enjeux tout au long de l'exploitation du parc, si celui-ci est autorisé.

- Partenariat avec la municipalité et gouvernance du projet

Un autre habitant a posé plusieurs questions sur **le PaCS et en particulier sur le fonctionnement de ce partenariat pour la mairie**. Des questions furent posées sur les éventuels risques encourus pour la commune de s'engager dans une telle démarche. Après avoir fait part de sa vive adhésion au projet, un autre habitant a demandé en combien de temps le projet serait rentabilisé.

Deux autres participants, opposés au projet, jugent que la commune touchera des recettes insuffisamment conséquentes dans le cadre du PaCS.

Au cours de l'atelier, des habitants se sont interrogés sur **la manière dont la commune va participer au projet et quels seront précisément les bénéfices économiques pour le territoire**. Des questions ont aussi été formulées sur la manière dont les décisions seront prises dans le cadre du projet et comment la collectivité sera concrètement impliquée.

Les échanges de la concertation ont également porté sur les **bénéfices qui pourraient être octroyés aux habitants** dans le cadre du projet (réduction de la facture par exemple).

- ⇒ Solveo a pu rappeler **l'absence de risque** pour la commune. En effet la commune s'engage à prendre une participation réduite au moment de la création de la société de projet, que Solveo s'engage à rembourser en cas de refus du projet. Par ailleurs, c'est Solveo qui finance l'intégralité des études, le rôle de la municipalité consiste, lui, à participer à la prise de décisions sur le projet et sur le travail de communication et de concertation envers les habitants. Solveo a pu préciser que le parc éolien a vocation à être exploité durant 25 années et que ce sont autant d'années durant lesquelles la commune pourra toucher des bénéfices.
- ⇒ De façon générale, Solveo a pu rappeler lors de l'atelier les modalités du PaCS proposé à la commune où **celle-ci peut détenir jusqu'à 25% des parts de la société de projet**. Cela permettra à la commune de participer activement au développement du projet et de bénéficier des retombées économiques, notamment via par le partage des dividendes issus de la vente de l'électricité.
- ⇒ Concernant les prises de décision dans le cadre du projet, Solveo a rappelé que le PaCS fonctionne sur la base d'une **gouvernance partagée à 50-50** avec la commune pour les décisions importantes. Des concertations régulières sont prévues pour informer et impliquer les habitants et les propriétaires dans le processus de développement.
- ⇒ Sur les bénéfices du projet pour les habitants, Solveo a pu indiquer que la mairie pourra, dans le cas où le parc éolien voit le jour, utiliser les bénéfices qu'elle touchera de la vente d'électricité pour **déployer des actions en faveur des habitants**, et cela, grâce au partenariat mis en œuvre avec Solveo.

- **Caractéristiques techniques et environnementales**

Certaines inquiétudes ont été exprimées par des participants au sujet des contraintes techniques et des impacts environnementaux du projet. D'autres questions ont été posées sur la **construction du potentiel futur parc éolien** et notamment s'il était prévu de renforcer certaines voies pour le passage des camions. Des habitants ont aussi fait part de leur crainte liée à la potentielle multiplication des projets éoliens sur le territoire.

- ⇒ Solveo a pu détailler les **contraintes réglementaires**, notamment la distance minimale de 500 mètres par rapport aux habitations et les limitations de hauteur dues à la présence d'un couloir aérien de l'armée. Des études environnementales sont en cours

pour étudier l'impact sur la faune, la flore, et intégrer au mieux les spécificités du paysage local.

- ⇒ Solveo a précisé que **l'itinéraire précis du chantier** serait en partie déterminé une fois la localisation des éoliennes définie. Des aménagements sont envisagés pour assurer une livraison des équipements en prenant en compte au mieux l'environnement.
- ⇒ Concernant le développement des projets éoliens, Solveo a rappelé que le projet a été lancé avec l'accord de **la mairie** et de sa volonté de participer au projet.

- **Nécessité de développer les énergies renouvelables**

Un participant a affirmé que les énergies renouvelables sont nécessaires pour lutter contre le changement climatique et donc qu'un projet éolien tel que celui de Vallons-de-l'Erdre participe à cet impératif.

Les engagements de Solveo à l'issue de cette première phase de concertation :

Alors que les habitants rencontrés lors de la concertation ont globalement salué la démarche entreprise par Solveo, quelques réticences et interrogations ont pu être exprimées dans le cadre du projet. Les participants à la concertation, désireux d'être bien informés des suites du projet, ont fait savoir qu'ils pourraient participer à de nouveaux temps d'échange.

C'est pourquoi Solveo s'engage à poursuivre la démarche de concertation auprès des habitants. Il s'agira en particulier :

- De **communiquer sur le scénario choisi de localisation des éoliennes**, dès que celui-ci aura pu être établi avec les élus
- D'**informer régulièrement les habitants des avancées du partenariat du projet**
- De **constituer un groupe de suivi du projet** avec des habitants volontaires, le cas échéant

Par ailleurs, conscient de l'importance du projet pour le territoire, **Solveo s'engage à travailler au maximum avec des partenaires locaux** (cela pourrait par exemple être le cas en phase chantier avec de premiers contacts établis dans le cadre de la concertation sur les sujets prévention et sécurité).

Contact concertation

Emmanuel VAILLE e.vaille@solveo-energies.com